



BURKINA FASO

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES
TECHNIQUES ET PRATIQUES AGRO-
ÉCOLOGIQUES**
-ADTAE-

PLAN STRATEGIQUE 2018-2022

Version provisoire

Octobre 2017

L'ADTAE, un levier pour un bien être durable du monde rural

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	4
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE.....	5
1.1. Contraintes	5
1.1.1. Contraintes techniques.....	6
1.1.2. Contraintes socio-économiques	6
1.1.3. Contraintes institutionnelles	6
1.2. POTENTIALITES	6
1.2.1. Potentialités agro pastorales.....	7
1.2.2. Potentialités économiques (commerce, culture et artisanat).....	8
1.3. Défis	8
II. LA VISION D'ADTAE.....	9
III. LES VALEURS D'ADTAE.....	9
IV. LA MISSION D'ADTAE.....	10
V. PRINCIPES DIRECTEURS	10
VI. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MODES D'INTERVENTION	12
6.1. GROUPES CIBLES.....	12
6.2. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	12
6.2.1. Orientations.....	12
6.2.2. Objectifs stratégiques.....	13
6.2.3. Les activités du plan stratégique 2018-2022	13
6.2.4. Tableau de planification	19
VII. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE	28
7.2. communication et implication des acteurs	30
7.3. Rôle des acteurs dans la mise en œuvre	30
7.3.1. Le conseil d'administration.....	30
7.3.2. Le Conseils scientifique et technique	31
7.3.3. Les groupes de base	31
7.3.4. Les groupes cibles.....	31
7.3.5. Les partenaires techniques et financiers.....	31
7.4. Suivi-évaluation du plan	32
7.4.1. Suivi des performances.....	32
7.4.2. Suivi des objectifs	32
7.4.3. Indicateurs de suivi-évaluation.....	32

LISTE DES ABREVIATIONS

INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IDH	:	Indice de Développement Humain
PIB	:	Produit Intérieur Brut
ADTAE	:	Association pour le Développement des Techniques Agro-Ecologiques
FASI	:	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FAPE	:	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FAFPA	:	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	:	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
CEFORE	:	Centres de Formalités des entreprises
SOFITEX	:	Société des Fibres et Textiles du Faso
FASOTEX	:	Société des Textiles du Faso
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ODD	:	Objectif de Développement Durable

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde. Sa progression économique quoique rassurante du fait de performance annuelle satisfaisante ces dernières années ne le met pas à l'abri d'une situation économique précaire. En effet, le taux de croissance annuel moyen du Produit intérieur brut (PIB) réel a fluctué de 5,5% entre 2011 et 2015. Toutefois le fort taux de croissance démographique de 3,1% a affecté la croissance moyenne du PIB par habitant qui n'a été que de 2,3%. Cette situation n'a pas permis de réduire considérablement la pauvreté et les inégalités sociales car, en 2014, l'incidence de la pauvreté était de 40,1% selon l'INSD. A la même période, l'analphabétisme concernait 65,5% de la population de plus de 15 ans. Dès lors, l'Indice de développement humain (IDH) s'est situé à un niveau de 0,420 en 2014, classant ainsi le Burkina Faso dans la catégorie des pays à faible niveau de développement. La population dépend presque entièrement de la terre pour subvenir à leurs besoins. L'agriculture représente encore 86 % de la population active, et l'économie repose essentiellement sur ce secteur.

Au cours de ces dernières décennies, le Burkina Faso, pays du Sahel, a fait face à un enchaînement d'événements climatiques «extrêmes» d'une ampleur et d'une rapidité sans précédent ayant affectés les écosystèmes ainsi que les systèmes de production.

L'explosion démographique caractérisant actuellement le pays contribue à l'appauvrissement et à la dégradation des sols. Cette situation entraîne une forte pression sur la ressource foncière, des changements au niveau de l'affectation des terres, ainsi qu'une plus grande consommation d'eau, servant à l'agriculture et contribuant à l'aridification du milieu. En outre, le déficit alimentaire encourage l'augmentation des cheptels qui peut occasionner un surpâturage affectant ainsi l'équilibre entre la végétation et le bétail.

Cette situation s'assombrit davantage avec un réchauffement de la planète pour des raisons d'ordre anthropique. Ces changements climatiques se ressentent davantage dans la région du Sahel où se situe le Burkina Faso.

Les sécheresses à répétition, la pluviométrie insuffisante ou mal répartie dans le temps et dans l'espace, l'abaissement ou l'assèchement total des eaux souterraines sont entre autre des effets de la variabilité et des changements climatiques au Burkina Faso. Combinés aux facteurs de la désertification, il apparaît les conséquences tels la baisse de la fertilité des sols, l'érosion accélérée de ceux-ci, l'appauvrissement de la végétation, la réduction des produits de cueillette, l'appauvrissement de la faune sauvage et l'appauvrissement génétique des espèces animales et végétales.

Conscient que l'Etat ne saurait relever à lui seul cet énorme défi, l'Association pour le Développement des Techniques Agro-Ecologiques (ADTAE) a été créée pour contribuer à l'amélioration de la productivité Agricole à travers une approche novatrice basée sur la préservation de l'environnement et l'exploitation durable des sols.

Après trois décennies de services rendus à ces membres (individuel et groupement de base), dans vingt un (21) villages des provinces du Boulkiemdé, du Sanguié et du Bazéga, l'Association voudrait se doter d'un plan stratégique sur la base d'une analyse des besoins des bénéficiaires, de l'environnement et les tendances dans lesquelles s'inscrit son action en vue d'évaluer et d'adapter l'apertinence de son intervention. Il s'agira à terme de bâtir une Agriculture moderne, productive, compétitive et durable portée par des acteurs ruraux hautement qualifiés.

Il a été élaboré suivant un processus itératif, participatif et inclusif, a fait l'objet d'un engagement et d'un accompagnement soutenus des différents acteurs en particulier les producteurs. Ce Plan qui couvre la période 2018 à 2022s'articule autour des objectifs de l'Association d'une part et d'autre part des types d'actions et les moyens qu'elle mettra en œuvre pour atteindre ces objectifs. Aussi se doit-on de signaler que le présent plan est en cohérence avec le Programme National de Développement Economique et Sociale du Burkina Faso et les objectifs de développement durable (ODD) retenus par Nations Unies pour l'horizon 2030.

Il est aussi à espérer que sa mise en œuvre soit inclusive afin d'obtenir des résultats significatifs au profit des acteurs du système agro-sylvo-pastoral et à travers les chaînes de valeur qui seront promues.

I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE

1.1.CONTRAINTES

La région du Centre Ouest qui abrite le siège de l'association a servi d'échantillon pour nos investigations. Dans l'ensemble, il y est décelé sur les plans socio-économiques et techniques des contraintes d'ordre organisationnels, financiers et techniques qui se résument aux problèmes de :

- stockage et d'approvisionnement en intrants ;
- fiscalités, d'évacuation et l'écoulement de la production ;
- alimentaires et sanitaires.

Les conditions naturelles (climatologie, géomorphologie, pédologie, etc.) se manifestent par la dégradation et la pauvreté des sols, une pluviométrie irrégulière et mal répartie, des formations naturelles très pauvres... En résumé, les contraintes socio-économiques et techniques sont rendues austères par la forte pression démographique et foncière. Aussi note-t-on un faible niveau de technicité, d'équipements de production et du coût élevé des intrants. Le faible niveau organisationnel et l'analphabétisme des producteurs restent une préoccupation.

Les contraintes socio-économiques, naturelles et techniques limitent considérablement la contribution de cette partie du pays dans l'assise d'une véritable économie locale.

Les principales contraintes qui entravent le développement socioéconomique de la région du Centre Ouest sont entre autres :

- la dégradation des terres et de l'environnement ;

- la déforestation ;
- la non maîtrise de l'eau ;
- l'insuffisance de l'encadrement des producteurs
- la faiblesse des indicateurs sociaux ;
- l'insuffisance des infrastructures socioéconomiques ;
- la persistance du chômage des jeunes ;
- un déficit céréalier ;
- l'émigration de la population ;
- l'insuffisance de la concertation des acteurs au développement.

1.1.1. Contraintes techniques

Un certain nombre d'insuffisances sont à mettre au titre des contraintes techniques au développement économique. Ce sont : (i) du savoir et du savoir-faire local dans le but de participer ardemment à la concurrence extérieure, (ii) d'appui et d'assistance technique, (iii) d'équipements de transformation et de stockage et (iv) la rareté d'appui technique dans le domaine du développement.

1.1.2. Contraintes socio-économiques

L'inorganisation des acteurs, l'inaccessibilité aux crédits (les producteurs sont confrontés au problème de l'accès au crédit et même si l'accès est effectif, ils sont de nouveau confrontés au problème de garantie exigée par les banques et les institutions de microfinance) sont aussi des entraves à la production. Le faible niveau de développement des infrastructures routières limitent l'écoulement de la production.

1.1.3. Contraintes institutionnelles

Les acteurs de la production agro-sylvo-pastorale sont faiblement organisés. Il est noté le manque de dynamisme des acteurs, une faible structuration. L'absence de cadre de concertation des producteurs et d'organisations structurant l'ensemble des acteurs autour de leurs intérêts et de leur idéologie de développement de l'activité en est un véritable handicap à l'autonomisation des acteurs.

1.2. POTENTIALITES

Au niveau national, la création des Centres de formalités des entreprises (CEFORE) qui facilite et simplifie les formalités de création d'entreprises permettrait de booster l'activité industrielle, chose qui serait bénéfique pour la région. De plus, les actions de promotion de l'emploi des jeunes à travers le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) et le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) accompagneront les initiatives privées, tout en contribuant à résorber le chômage pourraient soutenir les sous-secteurs des industries manufacturières modernes et informelles.

L'opérationnalisation du guichet unique permet de résoudre les problèmes de proximité géographique et d'accès à l'information sur les possibilités de financement des micros entreprises et projets. Il

regroupe en son sein le FAPE, le FASI, le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) et le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) et offrira aux jeunes un seul point d'accès aux fonds nationaux, dans le cadre de la lutte contre le chômage et la pauvreté. De plus, il constitue une source d'information et d'orientation des promoteurs, une structure technique d'assistance et de suivi des projets et un instrument de simplification et d'accélération des procédures administratives des fonds nationaux.

La région dispose de manière singulière de potentialités agro pastorales et économiques qui judicieusement exploitées améliorera la sécurité alimentaire.

En effet, la capitale de la région du Centre Ouest est une ville à vocation industrielle et textile (unité d'égrenage du coton avec la SOFITEX et unité de filature et de tissu avec FASOTEX). De plus avec l'installation de l'université de Koudougou, elle devient aussi une ville universitaire où les besoins de cadres de stages et de formation seront plus importants. Il y a un besoin de création d'unités industrielles pour satisfaire cette demande en formation et en stage.

Les atouts identifiés par de nombreuses études dans la région du Centre Ouest sont entre autres :

- une main d'œuvre importante au regard de la jeunesse de sa population qui est à même de l'accompagner dans son développement durable ;
- des opportunités dans l'artisanat ;
- un potentiel agro-sylvo-pastoral pouvant contribuer à réaliser des excédents de production ;
- un potentiel touristique inexploité ou faiblement exploité qui pourrait générer des devises pour son essor économique ;
- un secteur commercial en plein essor ;
- l'importance du potentiel foncier (Sissili et Ziro) aménageables et irrigables ;
- l'existence de minerais ;
- un cheptel important ;
- une richesse culturelle manifeste (carnavals de masques, lutte traditionnelle, troupes de danse) offre des possibilités pour le tourisme rural ;
- un potentiel halieutique nourri par le Mouhoun le plus important fleuve ;
- l'existence de forêts classées la place parmi les plus importantes régions ligneuses du pays (exportation du bois, charbon de bois, faune importante).

1.2.1. Potentialités agro pastorales

L'analyse du pôle primaire de la région révèle que la zone dispose des atouts et des potentialités qui sont à valoriser d'avantage.

Le secteur de l'élevage, constitue un axe de développement pour les familles paysannes au Burkina Faso. Il contribue fortement au PIB agricole du pays et constitue un apport alimentaire et économique. L'élevage se positionne comme une activité apportant des solutions dans la lutte contre la pauvreté dans la mesure où il est maîtrisé et pratiqué de façon responsable et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

La région a une tradition d'élevage. On y rencontre l'élevage de la volaille, de porcs, de bovins, d'ovins et de caprins. Les acteurs même ayant bénéficié de quelques paquets de renforcement de capacités pratiquent généralement un élevage de type extensif. Toutefois certains possèdent un riche savoir-faire traditionnel d'embouche.

L'agriculture irriguée de type maraichage est développée, de même que la culture céréalière et les cultures de rente. L'agriculture reste caractérisée par la faiblesse des rendements.

L'aviculture qui est un secteur économique très important est développée dans la région et est en réalité un véritable acquis traditionnel.

Les produits forestiers non ligneux sont également transformés dans la région et constituent une importante source de revenus pour les femmes notamment : grains de néré, noix de karité, pins de singes etc.

Sur le plan organisationnel, les acteurs sont regroupés en union, en groupements, en association. Ces inter-organisations aménagent la force collective de production et renforcent l'action et les ambitions des producteurs.

1.2.2. Potentialités économiques (commerce, culture et artisanat)

Un certain nombre de facteurs catalyseraient la production et la commercialisation des produits. Il s'agit de la proximité avec Ouagadougou, le Ghana, la position de carrefour entre plusieurs régions, l'importance de la clientèle et des petits marchés, les manifestations locales (foires, séminaires ...) et les différentes manifestations culturelles.

1.3. DEFIS

Au niveau du sous-secteur agricole, les activités sont dominées par une agriculture de subsistance à l'échelle des petites exploitations familiales. L'entrepreneuriat rural est très faiblement développé, réduisant les possibilités de valorisation, de diversification et de commercialisation des produits nationaux.

Au-delà de la vulnérabilité du pays aux chocs climatiques, les facteurs importants suivants expliquent la faible productivité agricole : (i) la nature extensive des pratiques culturales ; (ii) le grand écart entre les technologies améliorées mises au point par la recherche et les résultats obtenus par les paysans dû essentiellement au faible niveau de transfert de technologies et aux difficultés que rencontrent les producteurs pour accéder aux nouvelles technologies ; (iii) la grande volatilité des prix pendant l'année et d'une année à l'autre, due en partie aux chocs climatiques ; cela engendre de situations difficiles pour les populations pauvres en milieu rural d'avoir accès à la nourriture pendant les années déficitaires et pendant la période de soudure de l'année au moment où les nouvelles récoltes ne sont

pas encore disponibles. Dans un tel contexte le principal défi demeure l'amélioration de la production et la sécurisation de la profession d'agriculteur.

Au niveau du sous-secteur de l'élevage, les insuffisances se rapportent à la productivité et la compétitivité des productions animales, la transformation des produits d'élevage, la promotion des entreprises de productions animales modernes et l'organisation des marchés d'élevage. L'amélioration de la productivité, l'organisation des acteurs et de la commercialisation des produits sont entre autres des leviers à actionner pour permettre à ce sous-secteur de contribuer à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Les exploitations forestières et fauniques constituent un potentiel important, en termes d'emplois pourvus, de revenus générés, aussi bien pour les populations que pour l'État. Leur part dans le PIB a connu une augmentation entre 1996 et 2015.

Ce sous-secteur pourrait être une source de financement importante pour le développement, si la tendance de dégradation est inversée. Pour améliorer la contribution du sous-secteur à l'économie, les actions devront s'orienter prioritairement vers l'accroissement de la production et de la transformation des produits forestiers non ligneux à forte potentialité de création d'emplois, la gestion durable des ressources forestières, l'augmentation des superficies forestières sous aménagement.

Dans ce contexte et forte de l'expérience acquise, l'Association pour le Développement des Techniques Agro-Ecologique (ADTAE) affirme sa vision et sa mission.

II. LA VISION D'ADTAE

Sur la base des opportunités, des contraintes qui ont été identifiées et des besoins prioritaires des groupes cibles, L'ADTAE partage la vision d'un monde où les producteurs sont autonomes, collectivement acteurs de leur développement et tirent un revenu décent de leur activité en pensant aux générations futures. L'ADTAE tire cette vision noble de la démarche inspirée de son fondateur : **"va du connu à l'inconnu, du vécu quotidien à la découverte scientifique"**. Cette approche se fonde sur le principe écologique suivant : *développer sans détruire à travers la capitalisation et la diffusion des connaissances traditionnelles empiriques et les séculaires savoirs paysans.*

III. LES VALEURS D'ADTAE

L'association est apolitique et laïque. Elle intervient dans le strict respect des personnes, des cultures et de l'environnement. Son slogan est "produire sans détruire" et fait la promotion de la durabilité de l'aide par la transmission de savoir-faire qui tient compte de l'existant et l'évaluation de l'impact à long terme. L'entraide et la solidarité sont des principes clés appliqués à tous les niveaux de mobilisation : des donateurs aux bénéficiaires qui se doivent d'appliquer le principe de «Qui reçoit... donne ».

Dans toutes ses opérations, l'association observe la rigueur exigée dans la mise en œuvre des activités sur le plan technique et financier à travers un personnel qualifié. Aussi est-il promu la transparence pour la traçabilité et l'analyse des résultats vis-à-vis des membres, les bénéficiaires et des partenaires.

IV. LA MISSION D'ADTAE

Dans le cadre de sa vision stratégique l'ADTAE s'est donnée pour mission d'appuyer des communautés paysannes vulnérables pour améliorer leurs conditions de vie par la mise en œuvre d'actions d'amélioration des performances des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et créatrices de ressources.

Les producteurs quoique bénéficiaires sont considérés comme des acteurs dans la mise en œuvre des activités (de l'identification/priorisation des besoins à l'évaluation) car étant les mieux indiqués pour définir leurs besoins et leurs priorités.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, le renforcement des capacités des producteurs est réaffirmé comme faisant partie intégrante de notre mission. L'amélioration de la productivité reste le cœur de notre intervention. Pour le présent plan, l'amélioration de l'accessibilité aux sources de financement sera privilégiée. Le spectre de l'intervention est élargi à la transformation à travers le développement de chaînes de valeur et la mise en marché des produits.

Cette démarche a été largement discutée par les acteurs lors des séances de planification et met surtout l'accent sur la professionnalisation des membres à travers le renforcement des équipements, les aménagements de sites antiérosifs suivant l'approche bassins versant, aménagement de bas-fonds, l'amélioration de l'habitat, de l'alimentation et des soins vétérinaires pour le sous-secteur de l'élevage, la protection de l'environnement, la gouvernance.

Aussi l'Association se projette à l'horizon du plan stratégique en 2022, de disposer d'une capacité technique, financière et de gestion élevée pour être apte à relever les défis de développement socio-économique et à résoudre les principales contraintes auxquelles sont confrontés ses membres à travers des prestations de services en lien avec ses domaines d'expertise.

V. PRINCIPES DIRECTEURS

Tout au long de l'exécution de ce présent plan stratégique, il sera observé les principes fondamentaux ci-après qui tiennent compte de la vision et de la mission de l'Association. Ce sont :

- l'approche agro-écologique : il s'agira de promouvoir des approches alternatives qui intensifient la production tout en préservant la base des ressources naturelles, la biodiversité et les savoirs traditionnels. Elles permettront d'intégrer les avantages des technologies modernes aux dimensions écologiques et sociales des systèmes de production traditionnels, pour mieux toucher les petits agriculteurs démunis et accroître ainsi leur résilience aux aléas des

changements climatiques. Dans cette perspective l'agriculture du type biologique en cours de vulgarisation par l'Association sera développée. C'est une façon naturelle de produire des aliments en respectant la terre et les animaux, et en évitant les méthodes potentiellement dommageables pour l'environnement et la santé humaine. C'est un système de production agricole intégré, fondé sur des principes écologiques, qui cherche à respecter le vivant et les cycles naturels. La biodiversité de l'agroécosystème y est favorisée de même que l'activité biologique des sols. Le recours aux pesticides de synthèse, aux organismes génétiquement modifiés, aux fertilisants de synthèse et aux hormones de croissance animales est prohibé en agriculture biologique. De plus, l'usage des antibiotiques est restreint. L'agriculture biologique utilisera plutôt une approche préventive, en optimisant la fertilité du sol à long terme ainsi que la santé des plantes et des animaux et ce dans les domaines de cultures, de l'élevage et de la transformation.

Rappels de quelques principes généraux de la production biologique

- protéger l'environnement, minimiser la dégradation et l'érosion du sol, réduire la pollution, optimiser la productivité biologique et promouvoir un bon état de santé.
 - maintenir la fertilité du sol à long terme en favorisant les conditions propices à son activité biologique.
 - maintenir la diversité biologique à l'intérieur de l'écosystème.
 - recycler les matériaux et les ressources le plus possible à l'intérieur de l'exploitation.
 - soigner adéquatement les animaux d'élevage de façon à promouvoir leur santé et à répondre à leurs besoins comportementaux.
 - préparer les produits biologiques, en étant notamment attentif aux méthodes de transformation et de manipulation, afin de maintenir l'intégrité biologique et les qualités essentielles du produit à tous les stades de la production.
 - s'appuyer sur des ressources renouvelables dans des systèmes agricoles organisés localement
-
- la promotion de l'équité et du genre : ce principe est en droite ligne avec l'objectif de développement Durable (ODD) 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Ce principe privilégiera la participation et l'inclusion de tous les acteurs dans la mise en œuvre du plan à travers la réduction des inégalités à l'échelle locale, le développement des capacités de résilience de toutes les couches sociales, surtout les plus vulnérables et d'encouragement de la bonne gouvernance. La réduction des inégalités sociales sera le catalyseur pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, la prise en compte du genre, ainsi que la prise en compte des spécificités locales par la valorisation de leurs potentialités.
 - Le suivi évaluation participatif qui en lui-même est un facteur de renforcement de capacités des communautés à la base dans la mise en œuvre des projets. Il permet la mise en œuvre du principe de la responsabilité mutuelle dans la réalisation des résultats, améliore la transparence dans le processus d'appropriation des projets et réalisation.

La proactivité : il s'agit d'inscrire la réalisation du plan d'action dans une démarche prospective de sorte à réduire les risques et d'optimiser les opportunités offertes dans le temps. L'anticipation doit prévaloir dans la conduite des actions.

VI. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MODES D'INTERVENTION

6.1.GROUPES CIBLES

L'association a certes, une couverture nationale mais dans une logique de consolidation et de renforcement des acquis et de création de micro-pôles de développement, le présent plan stratégique cible les provinces du Boulkiemdé, du Sanguié et du Bazéga et ambitionne faire passer l'espace réellement occupé de vingt un (21) à cinquante (50) villages à l'horizon 2022.

L'intervention se faisant à la demande, le ciblage géographique (jusqu'au niveau village) se fera suivant des critères de pauvreté et de dynamisme

Les groupes cibles sont constitués des producteurs individuels et/ou des organisations de producteurs vivant directement de leur activité dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. Une priorité sera accordée aux femmes qui jouent un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire et la création de revenus pour les ménages et aux jeunes pour les fixer dans leur terroir respectif.

6.2.ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

6.2.1. Orientations

Les objectifs stratégiques sont fonction des objectifs poursuivis par l'ADTAE, la mission qu'elle s'est donnée et de la synthèse des entretiens semi structurés réalisés avec un certain nombre d'acteurs du développement dans la zone ciblée : producteurs, services techniques déconcentrés, organisations de producteurs, membres de l'ADTAE et personnes ressources. Son objectif de développement est de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire par l'amélioration de la productivité agricole et la préservation de l'environnement.

Subséquent, le présent plan stratégique se fonde sur les orientations ci-après :

1. Dans un premier temps l'ADTAE appuiera l'adoption de technologies de haut rendement ainsi qu'il suit :
 - pour les productions végétales, l'appui sera focalisé sur la fourniture d'intrants de bonne qualité concernant les semences, les engrais biologique, la fumure organique et la diffusion des technologies de gestion durable des terres, la culture sous serre ;
 - pour les productions animales, il s'agira d'intervenir sur la production laitière et l'élevage des animaux à cycle court à travers l'amélioration génétique des races locales, la facilitation de l'accès aux services vétérinaires et aux intrants vétérinaires et zootechniques (y compris les vaccins et les aliments pour bétail) ;

- pour le sous-secteur de l'environnement, il sera développé les technologies pour la collecte et la conservation des produits forestiers non ligneux, la récupération de terres dégradées et les actions de reforestation/reboisement.

Cette approche prendra en compte les technologies d'intégration de l'élevage et de l'agriculture pour accroître la productivité (production du fourrage, fumier, etc.)

2. Dans un second temps, il sera apporté un appui pour la transformation de certains produits agro-sylvo-pastoraux à travers la mise en place d'unités semi modernes de transformation des produits alimentaires, gérées principalement par les femmes ;
3. De manière transversale, il sera conduit des actions de lobbying et de plaidoyer auprès des partenaires pour améliorer l'accès aux facteurs de production et aux financements ;
4. Enfin un accent sera mis sur la gouvernance administrative et financière de l'ADTAE, le renforcement des capacités des acteurs, la Gestion et Suivi-Evaluation des activités de l'Association.

6.2.2. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques découlent des axes stratégiques interactifs ci-dessus retenus :

- Axe 1 : Améliorer la productivité et la qualité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux ;
 - ✓ Objectif spécifique 1.1 : Augmenter la productivité céréalière et maraichère ;
 - ✓ Objectif spécifique 1.2 : Accroître les productions animales
 - ✓ Objectif spécifique 1.3 : Valoriser les productions forestières
- Axe 2 : Appuyer le développement de chaînes de valeurs et la mise en marché des produits ;
 - ✓ Objectif spécifique 2.1 : Appuyer la transformation des produits
 - ✓ Objectif spécifique 2.2 : Développer des appuis pour la mise en marché des produits
 - ✓ Objectif spécifique 2.3 : Mettre en place un fonds d'incitation à la production.
- Axe 3 : Promouvoir l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE et appuyer le renforcement des capacités des acteurs;
 - ✓ Objectif spécifique 3.1 : Promouvoir l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE
 - ✓ Objectif spécifique 3.2 : Appuyer le renforcement des capacités des acteurs
- Axe 4 : Gérer, suivre et évaluer les actions de l'Association
 - ✓ Objectif spécifique 4.1 : Assurer la gestion de l'association et des partenariats
 - ✓ Objectif spécifique 4.2 : Suivre et évaluer les actions de l'Association
 - ✓ Objectif spécifique 4.3 : Faire de la communication un outil de promotion du Plan

6.2.3. Les activités du plan stratégique 2018-2022

Axe 1 : Améliorer la productivité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux ;

Résultats attendus : La productivité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux est améliorée.

Objectifs spécifique 1.1 : Augmenter la productivité céréalière et maraichère ;

Résultats attendus : la productivité céréalière et maraichère est accrue

Activités à promouvoir :

- Former/recycler les producteurs sur les itinéraires techniques de production ;
- Appuyer l'équipement des producteurs (charrue, charrette, motopompe, PVC, kit du goutte à goutte) ;
- Former les producteurs sur les techniques d'irrigation et de gestion optimisée de l'eau ;
- Former les producteurs à la production de compost ;
- Appuyer la production de compost (apport kit ciment pour la stabilisation et d'activateur) ;
- Sensibilisation à l'utilisation de la fumure organique, de la semence améliorée et des engrais appropriés ;
- Appuyer la réalisation de sites anti érosifs ;
- Appuyer l'aménagement de bas-fonds pour la riziculture et maraichage ;
- Former des puisatiers locaux ;
- Appuyer la réalisation de puits maraichers ;
- Mettre en place un site de production de plants maraichers (pépinières) sous serre ;
- Promouvoir la culture sous serre à travers des sites pilotes ;
- Mettre en place des parcelles de démonstration (riz et maraichage) ;
- Opérationnaliser un centre de formation aux métiers agricoles ;
- Promouvoir la culture fourragère par la diffusion de semences.

Objectifs spécifique 1.2 : Accroître les productions animales

Résultats attendus : Les productions animales sont accrues

Activités à promouvoir :

- Organiser des séances de formations sur les techniques d'élevage de la volaille ;
- Former/recycler les Vaccinateurs Volontaires Villageois (VVV) dans la zone de couverture ;
- Doter les bénéficiaires en kit de vaccination (vaccin, produit de traitement, désinfection etc. à titre de prêt (financement de la deuxième sur la base du remboursement de la première année) ;
- Appuyer la construction de poulailler amélioré (toiture, ouverture et ciment) ;
- Doter les producteurs d'un noyau de 7 poules, de 1 coq et 1 kit alimentaire pour 6 mois ;
- Organiser des séances de formation sur l'élevage porcine ;
- Réaliser des porcheries modèles au profit des femmes ;
- Doter les femmes d'un noyau d'un couple de porcs géniteurs ;
- Diffuser des unités multifonctionnelles de traitement de la paille ;
- Diffuser des botteleuses aux organisations de producteurs ;
- Prévenir les conflits éleveurs-agriculteurs par la tenue de séances de diffusion sur la Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme ;

- Former des producteurs sur les techniques de productions laitières (le rationnement, suivi, habitat, santé) ;
- Former des producteurs sur le choix des vaches à inséminer et appuyer la campagne d'insémination ;
- Former des artisans à la mise en place et à l'entretien du dispositif de bio digesteurs ;
- Appuyer la diffusion de bio-digesteurs en partenariat avec le programme national bio-digesteurs.

Objectifs spécifique 1.3 : Valoriser les productions forestières

Résultats attendus : les productions forestières sont valorisées

Les activités à promouvoir :

- Former les femmes sur les techniques de collecte et la conservation des produits forestiers non ligneux (amande de karité et grain de néré notamment) ;
- Appuyer la récupération de terres dégradées par le sous solage et la plantation d'arbres ;
- Appuyer la réalisation de bosquets au niveau des villages et des établissements d'enseignement en privilégiant les essences locales ;
- Former/recycler des pépiniéristes ;
- Appuyer l'installation de pépiniéristes villageois;
- Appuyer la mise en place de plantation de moringa pour lutter contre la malnutrition infantile ;
- Organiser des séances de sensibilisation en éducation environnementale à raison d'une séance par village.

Axe 2 : Appuyer le développement de chaînes de valeurs et la mise en marché des produits ;

Résultats attendus : le développement de chaînes de valeurs et la mise en marché des produits sont appuyés

Objectifs spécifique 2.1 : Appuyer la transformation des produits

Résultats attendus : Les activités de transformation des produits sont promues

Les activités à promouvoir :

- Former les femmes sur les techniques de transformation des produits à fort potentiel de valeurs ajoutées (grains de néré, noix de karité, céréale, niébé, etc. en couscous, soubala, savon, produits cosmétiques, etc.) ;
- Former les femmes sur le séchage et la conservation des produits maraichers ;
- Diffuser des séchoirs solaires ;
- Appuyer la mise en place d'unités semi modernes de transformation (extraction du beurre de karité, de balanites et de moringa) ;
- Former les bénéficiaires sur les normes de qualité, d'hygiène dans le processus de fabrication des produits alimentaires ;
- Promouvoir le système de warrantage en lien avec le fonds d'incitation ;
- Former les femmes au métier de tisseuse ;
- Doter les bénéficiaires de métiers à tisser.

Objectifs spécifique 2.2 : Développer des appuis pour la mise en marché des produits

Résultats attendus : Des appuis pour la mise en marché des produits sont développés

Les activités à promouvoir :

- Organiser des rencontres de promotion des produits promues et de mise en relation bénéficiaires/potentiels acheteurs;
- Appuyer la participation des bénéficiaires à des foires et voyages d'études au niveau national (JNP, SIAO, etc.);
- Créer une boutique des produits locaux au niveau du siège de l'Association.

Au titre de cet objectif spécifique, l'ADTAE accompagnera les promoteurs vers la labélisation de leur production pour une meilleure visibilité et la certification de la qualité par les instances de normalisation.

Objectifs spécifique 2.3 : Mettre en place un fonds d'incitation à la production

Résultats attendus : Un fonds d'incitation à la production est mis en place

Ce fonds vise à cofinancer des projets économiques portés par les producteurs et leurs organisations dans les secteurs promus par l'ADTAE. Basé sur le principe de «start-up capital», ce fonds permettra le développement/renforcement de leurs activités de façon à améliorer significativement leurs revenus

Les activités à promouvoir :

- Former les bénéficiaires en gestion et entrepreneuriat en partenariat avec la FAFPA ;
- Former les bénéficiaires en technique de marketing;
- Mettre en place un fonds d'appui au développement ;
- Elaborer le manuel de gestion du Fonds ;
- Mettre en place et former les membres de comité de sélection des micro-projets ;
- Suivre la mise en œuvre du micro projet financé.

Axe 3 : Promouvoir l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE et appuyer le renforcement des capacités des acteurs;

Résultats attendus : L'efficacité organisationnelle de l'ADTAE et les actions de renforcement des capacités des acteurs sont promues

Objectifs spécifique 3.1 : Promouvoir l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE

Résultats attendus : l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE est promue

Les activités à promouvoir :

- Appuyer l'opérationnalisation de l'ensemble des instances de l'Association à travers l'organisation de rencontres d'appropriation des documents de l'ADTAE :

- Assurer le renouvellement des instances conformément aux statuts et règlement intérieur de l'association:
- Mettre en place dans les cinquante (50) villages couvertes des groupes de bases/structure relai de l'association ;
- Former les membres des instances de l'ADTAE en vie associative ;
- Organiser une session de formation sur le suivi évaluation participatif.

Objectifs spécifique 3.2 : Appuyer le renforcement des capacités des acteurs

Résultats attendus : Les capacités des acteurs sont renforcées

Les activités à promouvoir :

- Former les organisations de producteurs sur l'acte uniforme OHADA sur les sociétés coopératives" et le processus d'enregistrement;
- Former les organisations de producteurs en négociation et gestion des contrats des achats / ventes pour la commercialisation des céréales et la production maraichère ;
- Former les bénéficiaires en suivi évaluation participatif
- Appuyer la construction et l'équipement de centres d'écoute et de formation ;
- Mettre en œuvre de sessions IEC (alphabétisation fonctionnelle) en partenariat avec le FONAEF.

Axe 4 : Gérer, suivre et évaluer les actions de l'Association

Résultats attendus : la gestion, le suivi-évaluation des actions de l'Association sont assurés ;

Objectifs spécifique 4.1 : Assurer la gestion de l'Association et des partenariats

Résultats attendus : La gestion de l'association et des partenariats est assurée

Les activités à promouvoir :

- Opérationnaliser la coordination des activités de l'Association ;
- Acquisition de matériels informatique, bureautique et de mobilier de bureau ;
- Dresser et diffuser périodiquement à l'ensemble des parties prenantes une situation de l'exécution physique et financière ;
- Promouvoir la concertation avec les partenaires ;
- Elargir le portefeuille des partenaires techniques et financiers (SP/PAM, les coopérations bilatérales, les ministères en charge de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement, des femmes et de la jeunesse) ;
- Développer des synergies avec d'autres structures ;
- Elaborer le programme d'activités annuel ;
- Partager l'expertise de l'ADTAE.

Objectifs spécifique 4.2 : Suivre et évaluer les actions de l'Association

Résultats attendus : les activités de l'association sont suivies et évaluées

Les activités à promouvoir :

- Elaborer un manuel de suivi évaluation et d'exécution des activités assorti d'un système de suivi évaluation interactif avec le suivi financier ;
- Former les acteurs du système de suivi évaluation sur la gestion axée sur les résultats ;
- Conduire de sessions d'auto-évaluation participative par village et par an ;
- Elaborer les rapports annuels ;
- Elaboration du rapport de performance annuel ;
- Réaliser des enquêtes de suivi évaluation ;
- Evaluer à mi-parcours le plan stratégique ;
- Réaliser des missions de suivi et de supervision de l'exécution des activités ;
- Acquérir du matériel roulant ;
- Réaliser des études spécifiques d'effets et d'impacts ;
- Réaliser l'évaluation finale du plan stratégique.

Objectif spécifique 4.3 : Faire de la communication un outil de promotion du plan

Résultats attendus : La communication est utilisé comme outil de promotion du plan

Les activités à promouvoir :

- Elaborer un plan de communication sur la durée du plan stratégique
- Opérationnaliser annuellement le plan de communication
- Mettre en œuvre le plan de communication
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques

6.2.4. Tableau de planification

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
Axe 1 : Améliorer la productivité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux									0	894 850 000
RA 1: La productivité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux est améliorée									0	0
OS 1.1 : Augmenter la productivité céréalière et maraichère ;									0	0
RA 1.1 : la productivité céréalière et maraichère est accrue									0	438 797 500
<i>Former/recycler les producteurs sur les itinéraires techniques de production ;</i>	Session	Nombre	800 000	2	5	6	6	6	25	20 000 000
<i>Appuyer l'équipement des producteurs (charrue, charrette, motopompe, PVC, kit du goutte à goutte)</i>	Forfait annuel	1	21 500 000	1	1	1	1	1	5	107 500 000
<i>Former et appuyer les producteurs sur les techniques d'irrigation et de gestion optimisée de l'eau ;</i>	Session	Nombre	800 000	2	5	6	6	6	25	20 000 000
<i>Former les producteurs à la production de compost ;</i>	Kit	Nombre	925 000	2	5	5	0	0	12	11 100 000
<i>Appuyer la production de compost (apport kit ciment pour la stabilisation et d'activateur) ;</i>	Kit	Nombre	157 400	10	20	25	30	40	125	19 675 000
<i>Sensibilisation à l'utilisation de la fumure organique, de la semence améliorée et des engrais appropriés ;</i>	Session	Nombre	220 000	5	10	10	10	15	50	11 000 000
<i>Appuyer la réaliser de sites anti érosifs ;</i>	Superficie		285 000	15	20	25	25	25	110	31 350 000
<i>Appuyer l'aménagement de bas-fonds pour la riziculture et maraichage ;</i>	Superficie		1 190 000	5	10	10	10	10	45	53 550 000
<i>Former des puisatiers locaux</i>	Nombre		612 500	1	1	1	2	0	5	3 062 500
<i>Appuyer la réalisation de puits maraichers ;</i>	Puits		200 000	10	20	20	25	25	100	20 000 000
<i>Mettre en place un site de production de</i>	Site		4 460 000		1	1	1		3	13 380 000

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
<i>plants maraichers (pépinières) sous serre</i>										
<i>Promouvoir la culture sous serre à travers des sites pilotes</i>	Nombre		1 650 000		4	4	4		12	19 800 000
<i>Mettre en place des parcelles de démonstration (riz et maraichage) ;</i>	Test		510 000	2	2	2	3	3	12	6 120 000
<i>Opérationnaliser un centre de formation aux métiers agricoles</i>	Forfait		10 151 000	1	3	4	2		10	101 510 000
<i>Promouvoir la culture fourragère par la diffusion de semences ;</i>	Kg		1 500	100	100	100	100	100	500	750 000
OS 1.2 : Accroître les productions animales									0	0
RA 1.2 : Les productions animales sont accrues									0	290 427 500
<i>Organiser des séances de formations sur les techniques d'élevage de la volaille ;</i>	Séances	Nombre	1 827 500	5	5	10	10	5	35	63 962 500
<i>Former/recycler les Vaccinateurs Volontaires Villageois (VVV) dans la zone de couverture ;</i>	Session		495 000	25	25				50	24 750 000
<i>Doter les bénéficiaires en kit de vaccination (vaccin, produit de traitement, désinfection etc. à titre de prêt (financement de la deuxième sur la base du remboursement de la première année)</i>	Session		100 000	25	25				50	2 500 000
<i>Appuyer la construction de poulailler amélioré (toiture, ouverture et ciment);</i>	Poulailler		365 000	5	10	10	15	10	50	18 250 000
<i>Doter les producteurs d'un noyau de 7 poules, de 1 coq et 1 kit alimentaire pour 6 mois</i>	Noyau		17 000	30	60	60	60	60	270	4 590 000
<i>Organiser des séances de formation sur l'élevage porcine</i>	Séances		1 827 500	5	10	10	5		30	54 825 000
<i>Réaliser des porcheries modèles au profit des femmes</i>	Porcheries		250 000	0	10	10	15	15	50	12 500 000
<i>Doter les femmes d'un noyau d'un couple de porcs géniteurs</i>	Noyau porc		100 000	15	30	45	45	45	180	4 500 000
<i>Diffuser des unités multifonctionnelles de traitement de la paille</i>	Unités		1 500 000	0	2	2	3	3	10	15 000 000

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
<i>Diffuser des botteleuses aux organisations de producteurs</i>	Botteleuses		100 000	20	25	25	25	25	120	12 000 000
<i>Prévenir les conflits éleveurs-agriculteurs par la tenue de séances de diffusion sur la Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme</i>	Sessions		340 000	5	20	25	0	0	50	17 000 000
<i>Former des producteurs sur les techniques de productions laitières (le rationnement, suivi, habitat, santé)</i>	Session		1 827 500	5	5	5	5		20	36 550 000
<i>Former des producteurs sur le choix des vaches à inséminer et appuyer la campagne d'insémination</i>	Session		800 000	10	20				30	24 000 000
<i>Former des artisans à la mise en place et à l'entretien du dispositif de bio-digesteurs</i>	Session		2 000 000	1	2				3	6 000 000
<i>Appuyer la diffusion de bio-digesteurs en partenariat avec le programme national bio-digesteurs</i>	Nombre		393 225		10	15	15	10	50	19 661 250
OS 1.3 : Valoriser les productions forestières									0	0
RA 1.3 : les productions forestières sont valorisées									0	165 625 000
<i>Former les femmes sur les techniques de collecte et la conservation des produits forestiers non ligneux (amende de karité et grain de néré notamment)</i>	Session		495 000	5	10	15			30	14 850 000
<i>Appuyer la récupération de terres dégradées par le sous solage et la plantation d'arbres ;</i>	Superficie		200 000		15	20	30	30	95	19 000 000
<i>Appuyer la réalisation de bosquets au niveau des villages et des établissements d'enseignement en privilégiant les essences locales ;</i>	Bosquets		1 050 000	5	10	15	10	10	50	52 500 000
<i>Former/recycler des pépiniéristes ;</i>	Pépiniéristes		925 000	5	10	15			30	27 750 000
<i>Appuyer l'installation de pépiniéristes villageois;</i>	Pépiniéristes		452 500	0	5	5			10	4 525 000

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
<i>Appuyer la mise en place de plantation de moringa pour lutter contre la malnutrition infantile</i>	Superficie		1 000 000		10	10	10		30	30 000 000
<i>Organiser des séances de sensibilisation en éducation environnementale à raison d'une séance par village</i>	Séances		340 000	5	15	15	15	0	50	17 000 000
Axe 2 : Appuyer le développement de chaînes de valeurs et la mise en marché des produits ;									0	475 737 500
RA 2 : le développement de chaînes de valeurs et la mise en marché des produits sont appuyés									0	0
OS 2.1 : Appuyer la transformation des produits									0	0
RA 2.1 : Les activités de transformation des produits sont promues									0	243 825 000
<i>Former les femmes sur les techniques de transformation des produits à fort potentiel de valeurs ajoutées (grains de néré, noix de karité, céréale, niébé, etc. en couscous, soumbala, savon, produits cosmétiques, etc.) ;</i>	Session		1 827 500	3	5	5	6	6	25	45 687 500
<i>Former les femmes sur le séchage et la conservation des produits maraichers ;</i>	Session		925 000	5	10	10	10	5	40	37 000 000
<i>Diffuser des séchoirs solaires ;</i>	Séchoirs		225 000	10	20	20	20	20	90	20 250 000
<i>Appuyer la mise en place d'unités semi modernes de transformation (extraction du beurre de karité, de balanites et de moringa) ;</i>	Unité		18 000 000	0	1	1	1		3	54 000 000
<i>Former les bénéficiaires sur les normes de qualité, d'hygiène dans le processus de fabrication des produits alimentaires ;</i>	Session		925 000	3	5	5	6	6	25	23 125 000
<i>Promouvoir le système de warrantage en lien avec le fonds d'incitation</i>	Session		495 000		5	5			10	4 950 000
<i>Former les femmes au métier de tisseuse ;</i>	Session		1 827 500	3	5	5	6	6	25	45 687 500
<i>Doter les bénéficiaires de métiers à tisser</i>	Métiers		175 000	10	15	15	20	15	75	13 125 000
OS 2.2 : Développer des appuis pour la mise en									0	0

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
marché des produits										
RA 2.2 : Des appuis pour la mise en marché des produits sont développés									0	49 000 000
<i>Organiser des rencontres de promotion des produits promues et de mise en relation bénéficiaires/potentiels acheteurs;</i>	Rencontres		2 500 000		1	1	1	1	4	10 000 000
<i>Appuyer la participation des bénéficiaires à des foires et voyages d'études au niveau national (JNP, SIAO, etc.)</i>	Bénéficiaires		100 000	15	20	25	25	25	110	11 000 000
<i>Créer une boutique des produits locaux au niveau du siège de l'Association</i>	Boutique		3 000 000		1				1	3 000 000
<i>Accompagner le processus de labélisation</i>	FF/an		5 000 000		1	2	2	0	5	25 000 000
OS 2.3 : Mettre en place un fonds d'incitation à la production									0	0
RA 2.3 : Un fonds d'incitation à la production est mis en place									0	182 912 500
<i>Former les bénéficiaires en gestion et entrepreneuriat ;</i>	Session		1 827 500	0	5	5	5	0	15	27 412 500
<i>Former les bénéficiaires en technique de marketing</i>	Session		800 000	10	10	10	15	15	60	48 000 000
<i>Mettre en place un fonds d'appui au développement</i>	Ligne de crédit		20 000 000	1	1	1	1	1	5	100 000 000
<i>Elaborer le manuel de gestion du Fonds</i>	Manuel		2 000 000	1					1	2 000 000
<i>Mettre en place et former les membres de comité de sélection des micro-projets</i>	Comité		1 500 000	1					1	1 500 000
<i>Suivre la mise en œuvre du micro projet financé</i>	Mission d'appui		200 000	4	4	4	4	4	20	4 000 000
Axe 3 : Promouvoir l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE et appuyer le renforcement des capacités des acteurs;									0	169 990 000
RA 3 : L'efficacité organisationnelle de l'ADTAE et les actions de renforcement des capacités des acteurs sont promues									0	0

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
OS 3.1 : Promouvoir l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE									0	0
RA 3.1 : l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE la gouvernance administrative et financière de l'ADTAE est promue									0	14 465 000
<i>Appuyer l'opérationnalisation de l'ensemble des instances de l'Association à travers l'organisation de rencontres d'appropriation des documents de l'ADTAE :</i>	Rencontres		250 000	1	1				2	500 000
<i>Assurer le renouvellement des instances conformément aux statuts et règlement intérieur de l'association</i>	Assemblée générale		1 000 000				1		1	1 000 000
<i>Mettre en place dans les cinquante (50) villages couvertes des groupes de bases/structure relai de l'association</i>	Rencontres		200 000	10	20	20			50	10 000 000
<i>Former les membres des instances de l'ADTAE en vie associative</i>	Sessions		741 250	1	1				2	1 482 500
<i>Organiser une session de formation sur le suivi évaluation participatif</i>	Session		741 250	1	1				2	1 482 500
OS 3.2 : Appuyer le renforcement des capacités des acteurs									0	0
RA 3.2 : Le renforcement des capacités des acteurs des acteurs est renforcé									0	155 525 000
<i>Former les organisations de producteurs sur l'acte uniforme OHADA sur les sociétés coopératives" et le processus d'enregistrement</i>	Réunion		925 000	5	10	15	15	0	45	41 625 000
<i>Former les organisations de producteurs en négociation et gestion des contrats des achats / ventes pour la commercialisation des céréales et la production maraichère</i>	Session		495 000		5	5	5	5	20	9 900 000
<i>Former les bénéficiaires en suivi évaluation participatif</i>	Session		800 000		10	10	10	0	30	24 000 000
<i>Appuyer la construction et l'équipement de</i>			2 000 000		5	5	5	5	20	40 000 000

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
<i>centres d'écoute et de formation</i>										
<i>Mettre en œuvre de sessions IEC (alphabétisation fonctionnelle) en partenariat avec le FONAEF</i>	Session		2 500 000	5	5	5	5	0	20	40 000 000
Axe 4 : Gérer, suivre et évaluer les actions de l'Association									0	219 291 500
RA 4 : la gestion, le suivi-évaluation des actions de l'Association sont assurés ;									0	0
OS 4.1 : Assurer la gestion de l'Association et des partenariats									0	0
RA 4.1 : La gestion de l'association et des partenariats est assurée									0	79 050 000
<i>Opérationnaliser la coordination des activités de l'Association ;</i>	Salaire/indemnités		12 000 000	1	1	1	1	1	5	60 000 000
<i>Acquisition de matériels informatique, bureautique et de mobilier de bureau</i>	FF/an		5 000 000	1			1		2	10 000 000
<i>Dresser et diffuser périodiquement à l'ensemble des parties prenantes une situation de l'exécution physique et financière ;</i>	Rapports		200 000	1	1	1	1	1	5	1 000 000
<i>Promouvoir la concertation avec les partenaires ;</i>	Rencontre		300 000	1	1	1	1	1	5	1 500 000
<i>Elargir le portefeuille des partenaires techniques et financiers (SP/PAM, les coopérations bilatérales, les ministères en charge de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement, des femmes et de la jeunesse)</i>	Rencontre prospective		250 000	1	1				2	500 000
<i>Développer des synergies avec d'autres structures ;</i>	Concertation		250 000		1	1	1		3	750 000
<i>Elaborer le programme d'activités annuel</i>	PTBA		1 000 000	1	1	1	1	1	5	5 000 000
<i>Partager l'expertise de l'ADTAE</i>	Rencontre capitalisation		300 000					1	1	300 000
OS 4.2 : Suivre et évaluer les actions de l'Association									0	0

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
RA 4.2 : les activités de l'association sont suivies et évaluées									0	46 741 500
<i>Elaborer un manuel de suivi évaluation et d'exécution des activités assorti d'un système de suivi évaluation interactif avec le suivi financier ;</i>	Manuel		3 000 000	1					1	3 000 000
<i>Former les acteurs du système de suivi évaluation sur la gestion axée sur les résultats ;</i>	Session		741 500	1					1	741 500
<i>Conduire de sessions d'auto-évaluation participative par village et par an ;</i>	Sessions		100 000	5	10	10	10	0	35	3 500 000
<i>Elaborer les rapports annuels</i>	Rapport		1 500 000	1	1	1	1	1	5	7 500 000
<i>Elaboration du rapport de performance annuel</i>	Rapport		500 000	1	1	1	1	1	5	2 500 000
<i>Réaliser des enquêtes de suivi évaluation ;</i>	Enquêtes		1 500 000		1				1	1 500 000
<i>Evaluer à mi-parcours le plan stratégique ;</i>	Evaluation		2 000 000			1			1	2 000 000
<i>Réalisation des missions de suivi et de supervision de l'exécution des activités ;</i>	Missions		150 000	4	4	4	4	4	20	3 000 000
<i>Acquérir du matériel roulant</i>	Matériel		2 000 000		2		2		4	8 000 000
<i>Réaliser des études spécifiques d'effets et d'impacts</i>	Etudes		5 000 000			1		1	2	10 000 000
<i>Réaliser l'évaluation finale du plan stratégique</i>	Évaluation		5 000 000					1	1	5 000 000
OS 4.3 : Faire de la communication un outil de promotion du plan										
RA 4.3 : la communication est utilisée comme outil de promotion du plan										93 500 000
<i>Elaborer une stratégie de communication sur la durée du plan stratégique</i>	Plan		3 000 000	1					1	3 000 000
<i>Opérationnaliser annuellement un plan de communication</i>	Plan annuel		500 000	1	1	1	1	1	5	2 500 000
<i>Mettre en œuvre le plan de communication</i>			5 000 000	0,5	1	1	1,5	12	16	80 000 000

Axe/Résultats attendus/activités à promouvoir	Unité	Indicateur	Coût unitaire	Objectif quantitatif annuel						Prévision budgétaire du Plan
				2018	2019	2020	2021	2022	Total	
<i>Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques</i>			2 000 000			1	1	2	4	8 000 000
Total										1 759 869 000

VII. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

Ce premier plan stratégique est élaboré dans un contexte de mise en œuvre de la deuxième phase du Programme National du Secteur Rural (PNSR₂) et du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il s'y intègre globalement et est une contribution de l'ADTAE pour la lutte contre l'insécurité alimentaire au Burkina Faso.

Sa mise en œuvre adéquate nécessite d'abord la mobilisation de partenaires techniques et financiers, l'élaboration d'outils de gestion assurant la transparence et la bonne gouvernance, une qui implique l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre des activités planifiées. Par ailleurs, les acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre doivent être clairement identifiés dans le sens de la responsabilisation

7.1.MOBILISATION DES PARTENAIRES

Le présent plan doit être aussi perçu comme un outil de mobilisation des partenaires techniques et financiers. C'est pourquoi dès son approbation par l'assemblée générale il sera largement diffusé à toute structure intervenant dans les domaines ciblés dans une perspective de partenariat, de synergie et de complémentarité. De manière spécifique :

- le portefeuille des partenaires techniques et financiers (lister les partenaires du portefeuille actuelle) sera élargi à travers une approche prospective à la coopération bilatérale et multilatérale ;
- les membres de l'Association et des groupes de base s'engagent à apporter leurs contributions financières et en nature, ainsi que leurs capacités de mobilisation et d'implication des bénéficiaires dans la réalisation des activités programmées ;
-
- Les membres du conseil d'administration s'engagent à faire des négociations et à mener des actions de plaidoyer lobbying du plan afin de mobiliser des partenaires techniques et financiers pour la réalisation des actions identifiées ;
-
- L'équipe de coordination et le conseil d'administration appliquent la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des fonds et dans l'affectation des activités aux bénéficiaires tels que prévus dans le plan.

Les activités appuyées par ADTAE ne sont pas exclusivement orientées vers l'accroissement de la productivité et la préservation de l'environnement mais pourrait s'étendre à d'autres activités complémentaires (accès à l'eau, santé etc.) suivant les besoins des bénéficiaires. La nécessité de s'adapter au contexte et aux besoins des bénéficiaires implique une flexibilité dans l'organisation de l'intervention, le choix des compétences et la pluridisciplinarité des expertises.

De ce fait, ADTAE envisage le développement de la collaboration avec d'autres acteurs aux compétences complémentaires pour la mise en place de programmes pluridisciplinaires.

Dès lors, elle désire

- travailler avec des ONG professionnelles du secteur de l'Agriculture, ainsi qu'avec des acteurs institutionnels (ministères, services régionaux) afin de renforcer la qualité et l'impact des programmes. Ces partenariats peuvent initier des coopérations dans le cadre d'autres projets que ceux soutenus par ADTAE ;
- impliquer les organisations de producteurs en vue d'une part de regrouper l'offre des petits producteurs pour la vente de leurs produits et d'autre part de capitaliser l'expérience collective ;
- s'enrichir davantage des compétences et de l'expérience d'autres acteurs mais aussi des experts et consultants agissant dans des domaines communs ou complémentaires. Ces synergies contribuent aussi à renforcer la légitimité de l'action et celle des partenaires locaux d'ADTAE ;
- prêter pour des structures dans le cadre d'un partage d'expérience et du renforcement de l'assise financière de l'ADTAE

Cette stratégie de partenariat en réseau favorise la pérennité de l'aide permettant ainsi à ADTAE de se consacrer à ses axes stratégiques et domaines d'intervention

Dans ce contexte de renforcement de sa visibilité et sa notoriété, le souci permanent de l'Association sera de privilégier la transparence et le devoir d'information vis-à-vis de ses donateurs et bailleurs.

La gouvernance d'ADTAE se veut impliquée et participative. Le Conseil d'Administration cherchera à s'ouvrir à de nouveaux membres, dans le respect de ses statuts et en cohérence avec ses priorités stratégiques.

Le Conseil scientifique et technique se doit de remplir plus efficacement sa fonction d'analyse et de décision sur des questions soulevées par l'équipe de coordination. Leur fonctionnement sera appelé à être révisé.

ADTAE engagera une réflexion sur (i) son organigramme pour se mettre en adéquation avec les orientations stratégiques de ce plan, (ii) l'élargissement de sa base de membres en vue d'amplifier et de dynamiser son rayonnement au niveau national, (iii) sa participation à des structures de plaidoyer. Parallèlement, elle réfléchira aux moyens d'être plus visible dans le domaine de la solidarité nationale et internationale.

S'agissant de la gestion administrative et financière dans le cadre de la mise en œuvre des activités, les premiers responsables de l'association auront entre autres pour tâches de :

- mobiliser physiquement et financièrement les bénéficiaires pour la mise en œuvre des activités ;
- rechercher les financements requis pour la mise en œuvre des activités et l'atteinte des objectifs du plan.
- suivre l'exécution physique et financière des activités.

- évaluer en permanence les activités mises en œuvre et corriger en temps réel les insuffisances qui seront constatées.

Des échanges avec les bénéficiaires, on pourra retenir que des risques de mobilisation de la contribution des bénéficiaires à la réalisation de certaines activités programmées sont à considérer. Dès lors, chaque groupe de base veillera à sensibiliser ses membres pour la contribution financière afin d'améliorer le niveau de mobilisation des ressources internes. En même temps, le conseil d'administration devra utiliser le présent plan d'action pour faire un lobbying auprès des partenaires financiers traditionnels et auprès de nouveaux partenaires financiers potentiels tant au niveau régional, national qu'international.

7.2.COMMUNICATION ET IMPLICATION DES ACTEURS

Les actions retenues dans le présent plan seront opérationnalisées annuellement par des programmes d'activités. Dès la première année d'exécution, l'ADTAE veillera à se doter d'une approche de communication et de sensibilisation de ses membres et bénéficiaires afin qu'ils s'approprient le plan d'action (vision, objectifs, axes stratégiques, activités programmées). Aussi, se doit-elle de conduire une campagne de communication, de sensibilisation, de plaidoyer et de lobbying auprès des services techniques déconcentrés de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, des autorités administratives provinciales, régionales et nationales, etc.

7.3.ROLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE

7.3.1. Le conseil d'administration

De façon générale, le mandat assigné au Conseil d'Administration de l'ADTAE se résume comme suit :

- définir la politique générale et les objectifs de l'association ;
- adopter les programmes d'activités et budgets annuels de l'association ;
- approuver les rapports d'activités et financiers annuels présentés par de la coordination de l'association ;
- recruter et gérer le personnel de la coordination ;
- approuver les demandes d'adhésion des nouveaux membres ;
- préparer et convoquer les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires ;
- examiner et adopter les dispositions relatives au personnel ;
- soumettre à l'assemblée générale les amendements aux documents statutaires et réglementaires ainsi que les orientations concernant la vie de l'association ;
- décider de la création de toute commission, en fixer la composition et les attributions, de la participation des membres à tout comité de décision ;

de manière plus pointue dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action, il sera chargé de toutes les procédures de consultation avec l'équipe de coordination en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, les prestataires de services, etc. dans le cadre de l'exécution des différentes activités identifiées et planifiées à travers les rôles suivants :

- mobiliser les contributions en espèces (cotisations) et en nature des membres et de bénéficiaires ;
- rechercher les financements et mobiliser les partenariats pour la réalisation des actions du plan ;
- adopter si nécessaire les mesures correctives du plan d'action.

7.3.2. Le Conseil scientifique et technique

Le Conseil Scientifique et Technique (CST) est investi des missions ci-après :

- évaluer de façon permanente, le niveau scientifique et technique de l'ADTAE et d'assurer le contrôle des programmes. A ce titre, il peut faire au conseil d'administration des propositions d'amélioration du fonctionnement de l'ADTAE, de changement dans les programmes et dans les engagements ;
- définir l'orientation des activités et définir leur organisation ;
- proposer des procédures de recrutement de promotion et de révocation des membres du personnel scientifique et technique.

Dans le cadre de l'exécution du plan d'actions, le Comité de Contrôle veillera à la bonne exécution des activités en s'assurant de l'implication effective des acteurs dans la mise en œuvre. Il veillera en outre au respect de la bonne gouvernance et à la transparence dans la gestion administrative, technique et financière de l'exécution des activités planifiées

7.3.3. Les groupes de base

Les groupes de base (organisation des membres à la base) devront fortement s'impliquer dans la mise en œuvre de toutes les activités. Aussi, elles mobiliseront les bénéficiaires afin qu'ils s'impliquent effectivement dans la mise en œuvre et dans la réussite des activités. Ils devront rendre compte aux responsables de l'ADTAE par le canal de la coordination.

7.3.4. Les groupes cibles

Ils sont les bénéficiaires directs de la mise en œuvre des activités du plan dont ils doivent s'approprier dès le départ. Ils doivent être suffisamment impliqués dans la mise en œuvre des activités car ce sont eux qui participeront physiquement, matériellement et financièrement dans la mise en œuvre et en seront les principaux bénéficiaires.

7.3.5. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers apportent leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation des activités planifiées. Ils pourront également jouer un rôle d'appui-conseil à l'association en vue d'anticiper sur d'éventuels problèmes qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre du plan.

7.4.SUIVI-EVALUATION DU PLAN

Le suivi-évaluation est un dispositif qui favorise la capitalisation de l'information sur la mise en œuvre du plan et des activités prévues. Le suivi-évaluation sera axé sur deux composantes qui sont le suivi des performances et le suivi des impacts.

7.4.1. Suivi des performances

Dès le début de la mise en œuvre de ce plan d'action, l'ADTAE se dotera d'un manuel de suivi évaluation et d'exécution avec l'appui de ses partenaires reposant sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Des outils de collecte de données seront conçus. Ils feront le point sur :

- l'état d'avancement de l'exécution physique et financière des investissements.
- le niveau d'atteinte des résultats physiques et financiers.
- les difficultés et problèmes rencontrés, ainsi que les mesures correctives proposées.
- l'état de réception provisoire et définitive des investissements (infrastructures et équipements).
- le contrôle physique, technique et financier des travaux selon les normes.

7.4.2. Suivi des objectifs

Il aura pour objectif d'apprécier dans quelle mesure la réalisation des activités aura permis d'atteindre les objectifs qui sont visés à travers le présent plan d'action. Il faudrait adopter comme démarche la forte implication et la responsabilisation des acteurs qui sont impliqués dans la mise en œuvre du plan.

7.4.3. Indicateurs de suivi-évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre de présent plan d'action, des indicateurs simples de suivi-évaluation seront utilisés pour évaluer l'impact de la mise en œuvre du plan et des activités. Il s'agira entre autres des indicateurs suivants :

- le nombre de producteurs bénéficiaires d'une activité (hommes, femmes, jeunes) tel que prévu dans le plan.
- le nombre d'investissements réalisés et fonctionnels à la satisfaction des bénéficiaires.
- la quantité et le taux de réalisation des activités par rapport aux prévisions qui sont faites dans le plan.
- les quantités physiques exécutées des réalisations qui sont prévues dans le plan, etc., ainsi que le nombre de bénéficiaires.
- le nombre de sessions de formations organisées et le nombre de bénéficiaires.

Pour que la stratégie et le mécanisme de suivi-évaluation soient opérationnels, il est nécessaire de former les acteurs directs en suivi évaluation participatif.

A échéance, l'ADTAE élaborera un rapport de d'achèvement du Plan stratégique qui fera ressortir les aspects ci-après : (i) la logique d'intervention de l'association (ii) le cadre institutionnel de mise en œuvre, (iii) le partenariat dans le processus de mise en œuvre, (iv)

Performances dans l'exécution budgétaire de l'association (v) les principales réalisations de l'association dans le cadre du Plan stratégique, (vi) les performances et les principaux résultats sur les plans de l'exécution, budgétaire, des indicateurs d'activités et des effets et impacts jugés pertinents; (vii) les facteurs clés ayant affecté la mise en œuvre du plan stratégique et ses résultats: les facteurs ayant favorisé la mise en œuvre de activités saines que les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet; (viii) les meilleures pratiques et cas de succès, (ix) la gouvernance de l'association et (x) la durabilité des résultats de l'association.

CONCLUSION

Pour une meilleure planification de son intervention dans le temps au regard de son expérience, l'ADTAE s'est dotée d'un plan stratégique pour une cohérence des actions mises en œuvre avec les besoins des populations et des stratégies nationales de développement. Ce plan qui part de 2018 pour cibler l'horizon 2022 a été élaboré avec la participation des acteurs sur la base d'un état des lieux des productions agro-sylvo-pastorales de la région du Centre Ouest.

Les principales contraintes ont été identifiées et les opportunités explorées pour dégager des ébauches de solutions à même de permettre à l'association de contribuer efficacement à asseoir un monde paysan relativement autonome.

Dans cette perspective, l'ADTAE s'est dotée d'une vision de développement dans le cadre de ce plan d'action qui est celui *d'un monde où les producteurs sont autonomes, collectivement acteurs de leur développement et tirent un revenu décent de leur activité en pensant aux générations futures*. Au titre de cette vision, il s'agira de renforcer les capacités des acteurs, d'améliorer l'accès des producteurs aux services financiers et enfin d'améliorer l'environnement de la production et promouvoir l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE.

Quatre (04) axes stratégiques ont été ainsi identifiés pour mener des actions qui permettraient de réaliser la vision à l'horizon du plan en 2022, tout en préservant dans le court terme les intérêts des membres. Il s'agit : (i) Axe 1 : Améliorer la productivité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux; (ii) Axe 2 : Appuyer le développement de chaînes de valeurs et la mise en marché des produits, (iii) Axe 3 : promouvoir l'efficacité organisationnelle de l'ADTAE et appuyer le renforcement des capacités des acteurs et (iv) Axe 4 : Gérer, suivre et évaluer les actions de l'Association.

Le coût de réalisation du présent plan d'action est évalué à un montant d'un milliard sept cent cinquante-neuf millions huit cent soixante-neuf mille francs (1 759 869 000) F CFA

La mise en œuvre de ce plan d'action communautaire permettra à l'association d'amorcer une réelle dynamique de développement socio-économique au profit des membres populations rurales cibles.

